

DCL de Chinois

Le DCL est à ce jour le seul diplôme validant le CPF de chinois.

Le DCL, diplôme de compétence en langues, est un diplôme national professionnel, délivré par l'Education Nationale et accessible à tous, sans condition d'âge, de formation, de nationalité ou d'activité.

Il est adapté à tout type de public : salarié, demandeur d'emploi, étudiant, particulier.

Il atteste une compétence de communication opérationnelle en langue répondant aux besoins du monde professionnel.

Il objective un niveau reconnu par :

- les entreprises
- les employeurs
- les universités
- les administrations

Les formations en langues validées par le DCL sont :

- Les langues étrangères professionnelles : l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol, le russe, le chinois, l'arabe, le français langue étrangère, le portugais
- Le français professionnel 1er niveau
- Le français en langue des signes
- En langues régionales : le breton et l'occitan

L'épreuve du DCL est basée sur des critères pragmatiques et linguistiques : le candidat est évalué sur l'efficacité de sa communication pour mener à bien une mission et sur la qualité linguistique de sa prestation.

Le DCL valide 5 domaines de compétences en langue de communication usuelle et professionnelle :

- compréhension de l'écrit
- compréhension de l'oral
- expression orale
- expression écrite
- interaction à l'oral



L'épreuve dure 2h30 et est divisé en 5 parties qui correspondent aux 5 domaines de compétences.

L'examen est composé d'un scénario qui permet la simulation de situations de communication réelles, sous forme d'une « étude de cas ».

Le niveau minimum à atteindre est A2, sur une échelle allant de A1 à C2 dans le Cadre Européen Commun de référence pour les langues (CECRL).

L'organisation de l'épreuve

En 5 phases, une par compétence :

1. lire
2. écouter
3. écrire
4. parler en continu
5. parler en interaction

Phases 1 et 2 : lire et écouter - *1 heure 10*

Le candidat recueille des informations d'après des documents écrits et sonores, et répond par écrit à un questionnaire concernant ces documents.

Préparation des phases 3 et 4 - 20minutes

Phases 3 et 4. 20 minutes

Phase 3 : entretien téléphonique de présentation de 10 minutes maximum.

Phase 4 : poursuite par le candidat d'un échange téléphonique pour compléter son information et proposer une solution au problème posé dans le cadre de sa mission. Un temps d'échange lui permet d'argumenter son point de vue. Echange : 10 minutes maximum.

Phase 5. 40 minutes

A partir des informations recueillies, le candidat rédige un document proposant la solution retenue au problème posé dans le cadre de sa mission.

Resultats

Les résultats individuels sont consultables sur le site de l'académie concernée.

A l'issue des délibérations du jury, le candidat reçoit un diplôme signé du recteur d'académie portant mention du niveau obtenu.

Inscription

Plusieurs sessions sont organisées chaque année.

L'inscription se fait en ligne au moins 2 mois avant la date de l'examen.

Les frais sont de 100 euros.

